

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le deux décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

***Présents :** Mesdames et Messieurs Joël BOUCHER, Christine OTTAVY, Germain LYONNET, Marie-Françoise DORAND, Joëlle MEILHAC, Laurent MONCEL, Philippe CHEVALIER, Gérard DAL GOBBO, Stéphanie ROZIER, Odile MIRGUET-DAVID, Monique AUBERT, Cyrille FIARD, Véronique ROUX, Brice LAGARDE, Martine BREYTON, Florence DUFOUR, Hervé RIPPE, Michelle FONTANELLE*

***Excusés ayant donné pouvoir :** Philippe GAGNIERE à Odile MIRGUET-DAVID, Marie-Josèphe RUF à Germain LYONNET, Richard PLAISANTIN à Philippe CHEVALIER*

***Absentes :** Nathalie LARDELLIER, Florence DUFOUR*

***Secrétaire élu :** Brice LAGARDE*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Avant de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne communication de diverses informations, au préalable :

Philippe Gagnière a fait savoir au maire qu'il souhaitait démissionner de son poste d'adjoint. Monsieur le Maire proposera son remplacement au cours d'une prochaine séance.

**Cantine scolaire :** mise en place du prélèvement automatique et mise en place du paiement en ligne via le site Internet (1<sup>ère</sup> Commune du Rhône à le mettre en place) dès janvier 2011.

**Internet :** Le site internet qui avait suscité bien des critiques a été revu complètement et fonctionne très bien.

**Recours devant le tribunal administratif :** Un recours contre un permis d'aménager délivré par le Maire a été déposé au Tribunal Administratif assorti d'une suspension en référé. Le juge des référés a débouté le requérant.

**2<sup>ème</sup> fleur :** dans le cadre du concours de fleurissement, la commune s'est vu attribuer une deuxième fleur.

**Lotissement les grandes terres :** Lors de pluies, le lotissement subit des inondations. Après avoir fait intervenir VEOLIA, la commune a demandé à IMERYS de bien vouloir se brancher sur le réseau collectif d'eaux pluviales pour désencombrer le réseau d'eaux usées. Dans un second temps, si cette mesure ne suffit pas, la commune procédera au remplacement du tuyau d'évacuation (120 000 € de travaux estimés).

**Beach club :** Après les multiples mises en demeure de mise aux normes, restées sans réponse, la commune a pris un arrêté de fermeture de l'établissement.

**Enquête publique sur le périmètre de protection des puits de captage :** elle se déroule du 15 novembre au 17 décembre. Deux permanences du commissaire enquêteur en mairie sont prévues : les 26 novembre et 4 décembre.

**Liaison autoroutière A6/A46 Nord :**Le projet de tracé sera présenté à la commune en début d'année 2011.

Puis Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL :**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT**

Par délibération du 4 septembre 2008, le conseil municipal s'était prononcé favorablement à la modification du temps de travail d'adjoints techniques de deuxième classe affectés aux écoles et à l'entretien des bâtiments.

Pour faire face aux nouveaux besoins de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique de deuxième classe et de passer le temps de travail de 30 heures à 33 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Après en avoir discuté, et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

-décide de porter de 30 heures à 33 heures hebdomadaires le temps de travail d'un adjoint technique de deuxième classe affecté aux écoles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

-dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2011.

## **INDEMNITE DE CONSEIL 2010 DU PERCEPTEUR**

Conformément aux arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, il est institué une indemnité de conseil au trésorier chargé de la comptabilité de la commune.

Monsieur le Maire propose de verser à Monsieur Duplain pour l'année 2010 une indemnité de 672,03 € brut.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'allouer l'indemnité de conseil de 672,03 € brut pour l'exercice 2010.

## **CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER**

Dans le cadre du projet de liaison autoroutière A6/A46, le Département du Rhône est tenu d'engager une procédure d'aménagement foncier agricole et forestier qui vise à remédier aux dommages qui seront causés aux structures des exploitations agricoles par l'exécution des travaux.

Une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) réunissant les communes de Marcilly d'Azergues, Les Chères, Ambérieux d'Azergues, Quincieux et Anse doit être instituée par l'Assemblée départementale.

A cet effet, le conseil municipal est invité à entériner cette proposition d'organisation territoriale et à procéder à l'élection des membres de cette commission.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal donne un avis favorable à la constitution de cette commission intercommunale.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie du 15 novembre au 30 novembre 2010 et sur le site internet de la commune.

Se sont portés candidats, les propriétaires suivants en deux listes :

### **Liste 1 :**

-Jean-Michel GUILLAUME,

-Gilbert BOURICAND, titulaires

-Gérard PATIN, suppléant.

### **Liste 2 :**

-André LORCHEL,

-Philippe GAGNIERE, titulaires

-Didier BLANC, suppléant.

Le nombre de votants est de 20.

Ont obtenu au premier tour :

16 voix pour Jean-Michel GUILLAUME,

16 voix pour Gilbert BOURICAND,

16 voix pour Gérard PATIN,

1 voix pour André LORCHEL,

1 voix pour Philippe GAGNIERE,

1 voix pour Didier BLANC.

3 bulletins blancs.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Monsieur Jean-Michel GUILLAUME, Monsieur Gilbert BOURICAND sont élus titulaires et Monsieur Gérard PATIN, suppléant.

Monsieur le Maire représentera la Commune au sein de cette CIAF ; en cas d'empêchement, c'est Mme Michelle FONTANELLE, conseillère municipale qui le remplacera.

### **ECHANGE DE PARCELLES A TITRE GRATUIT**

Suite à l'acquisition puis la démolition du bâtiment sis 17 rue de la République, Monsieur le Maire a reçu les demandes d'échange de terrains des riverains propriétaires.

Ainsi il est proposé de procéder à des échanges de parcelles avec M et Mme Gomez-Collet d'une part et Mme Chaix d'autre part, en vue d'aménager et de rendre cohérent l'espace public en limite de voirie.

Le schéma de division est joint à la présente.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Approuve l'échange de parcelles tel qu'il est présenté,
- Dit que les frais notariés seront à la charge de la commune,
- Habilite Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires.

### **CLASSES VERTES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :**

Marie-Françoise DORAND présente les deux projets de classes vertes des enseignantes des CM 2 et du CM1. L'ensemble des conseillers municipaux a été destinataire des projets et des coûts.

Sur le principe, le conseil municipal est d'accord pour participer financièrement à ces actions. Le montant de l'aide sera effectivement discuté en 2011.

### **PROJET DE LETTRE AUX INSTITUTIONS POLITIQUES CONCERNANT LA SITUATION DES ENFANTS HANDICAPES DANS LES ECOLES**

*« Monsieur le Ministre du Travail, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Madame la Sénatrice, Elizabeth Lamure Monsieur le Député, Philippe Cochet, Monsieur le Président du Conseil Général du Rhône, Michel Mercier, Monsieur le Conseiller Général du Rhône, Paul Laffly*

*Madame, Messieurs,*

*Le conseil municipal réuni le 2 décembre en assemblée, souhaite vous informer des problèmes rencontrés sur la commune de Quincieux quant à la mise en place des aides aux enfants à besoin particulier. Voici, en résumé les faits :*

- Mi-juin : les directeurs reçoivent l'accord de l'inspectrice pour le renouvellement des contrats des EVS pour la rentrée 2010 ;*
- Fin juin : le principal du collège de secteur refuse de signer ces renouvellements en raison de sa mutation dans un autre établissement. Le personnel en place a vu son contrat se terminer. L'Inspection Académique contactée précise qu'une cellule sera mise en place au niveau académique pour gérer ce problème ;*

- Juillet-Août : des démarches sont réalisées par la municipalité auprès de la Maison du Rhône, de la MDPH, de l'Inspection Académique pour soutenir les démarches des parents et connaître l'avancée de la mise en place de la cellule pour recruter les EVS ;

- Mi-septembre : une mobilisation des parents d'élèves permet l'arrivée d'une AVS nommée provisoirement afin de permettre l'accueil d'un enfant ne pouvant pas être scolarisé sans cette aide ;

- le 17 septembre : une note de l'Inspectrice précise que la cellule de recrutement des EVS est opérationnelle ;

- le 30 septembre : les directeurs des écoles reçoivent un courrier précisant les modalités de recrutement des EVS et débutent des entretiens aux fins de retenir quelques candidatures qu'ils transmettent au Pôle Emploi de secteur

- le 15 octobre : les directeurs reçoivent un courrier de Pôle Emploi informant de l'impossibilité de recruter des EVS, les crédits destinés à ces emplois étant épuisés.

Début novembre, la situation des enfants est la suivante :

- Une enfant bénéficie depuis mi-septembre de la présence d'une AVS 18 h par semaine ;
- L'AVS nommée provisoirement intervient auprès de deux enfants à raison de 12 h pour l'un (au lieu des 15 h auxquelles il peut prétendre) et 8 h pour l'autre (au lieu des 12 h auxquelles il peut prétendre)
- Une enfant ayant reçu un accord d'accompagnement de 12 h par la MDPH n'a aucune aide pour l'instant ;
- Cinq autres enfants sont encore en attente d'une décision de la MDPH, avec des dossiers déposés pour certains depuis plus de huit mois.

En tant qu'élus nous ne pouvons accepter cette situation. La loi du 11 février 2005 a créé l'obligation d'accueillir les enfants porteurs de handicap dans les écoles, des instances ont été mises en place pour que chaque enfant puisse être accompagné au mieux dans cette intégration parfois difficile.

L'égalité de chances ne doit pas être conditionnée au fonctionnement des administrations qui gèrent la mise en place de la loi. Or dans notre département, le traitement des dossiers à la MDPH demande plus de six mois, alors que dans d'autres départements, ce délai est réduit à moins de trois mois.

L'Inspection Académique, chargée de la mise à disposition du personnel d'encadrement s'est trouvée elle-même confrontée aux limites du recrutement des contrats aidés des EVS et pour cette fin d'année de l'absence de financement. Finalement, une enveloppe budgétaire, visant à régler ce problème n'a pas permis le règlement de la situation puisque les personnes retenues après l'entretien ont depuis trouvé un autre travail.

Il nous paraît urgent de trouver des solutions et des moyens supplémentaires pour permettre l'application effective et donc le respect de la loi sur le handicap qui par ailleurs constitue une réelle avancée pour l'égalité des chances et l'accès à tous les enfants à l'éducation. C'est notre et votre rôle d'élus !

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous porterez à ce courrier.

Veuillez recevoir, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,  
Joël BOUCHER »

## **QUESTIONS DIVERSES**

Laurent Moncel présente l'esquisse concernant l'aménagement du local de stockage de l'EMP.

Monique Aubert informe le conseil municipal que l'ADMR va s'élargir à la Commune de Saint Germain Au Mont d'Or.

Joëlle Meilhac revient sur les manifestations culturelles qui ont eu lieu en novembre et connu de beaux succès : le concours de soupes place du marché le 19 novembre. A cette occasion elle remercie le personnel et les bénévoles de la bibliothèque.

La Dictée des Monts d'Or a attiré 71 participants dont une vingtaine d'enfants.

Christine Ottavy rappelle que le marché de Noël a lieu dimanche 5 décembre. 39 exposants sont attendus, des ateliers pour les enfants sont prévus. Les bénéfices iront au Téléthon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.